

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

S.M.A.P.E.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

Délibération n°2024.01.01
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le **VINGT DEUX JANVIER** de **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09h30**, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à **ANGOULEME** suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2024

Secrétaire de séance : Fatna ZIAD

Membres en exercice: **12**

Nombre de présents: **10**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

MEMBRES PRESENTS

Séverine CHEMINADE, Valérie DUBOIS, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA, Célia HELION, Thibault SIMONIN, François NEBOUT, Fatna ZIAD

EXCUSES

Mathieu LABROUSSE, Hassane ZIAT

SUPPLEANTS

Patrick BOURGOIN est remplacé par Maryline VINET

Yannick PERONNET est remplacé par Séverine CHEMINADE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240202-2024_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les subventions versées par les deux partenaires que sont le Département de la Charente pour 30 % et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême pour 70 % constituent la principale ressource de fonctionnement du SMAPE.

Ces participations sont stables depuis 2019, à l'exception d'une participation exceptionnelle supplémentaire de 100 000 € en 2023 pour accompagner les projets d'investissements du syndicat.

I- FONCTIONNEMENT

L'objectif proposé pour 2024 est de reconduire et de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement, qui tendent toutefois à progresser sous l'effet de l'inflation.

Il est proposé de reconduire les inscriptions de fonctionnement de l'exercice 2023 avec une répartition légèrement modifiée entre chapitres.

En matière de dépenses, les principales sont les suivantes :

- La contribution du SMAPE au délégataire pour **la gestion de l'école de voile** (délégation de service public) a été portée à **291 K€**. Le contrat de délégation en cours de signature précise une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, ainsi que la revalorisation annuelle pendant toute la durée du contrat (Délibération 2023.12.20 jusqu'au 31 décembre 2027).
- Les **charges de personnel** estimées par la direction des ressources humaines à **245 K€** (BTV 2023 : 242,4 K€) et qui comprennent :
 - Les charges du service espaces paysagers mis à disposition du SMAPE par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême (équivalent 5 agents titulaires) pourraient être de 207 000 € (BTV 2023 : 206 410 €).

Une convention avec GrandAngoulême adoptée le 18 mai 2022 conduit à la reconduction de l'affectation du personnel d'entretien des espaces verts à 5 ETP (équivalent temps plein). Le montant du remboursement est calculé à partir du coût horaire moyen des agents du service « espaces verts » affectés au SMAPE multiplié par le nombre d'heures réalisées en N-1.

- La rémunération des saisonniers du pôle nautique de Nautilus mis à disposition sur l'année N (1,10 ETP) est estimée à 38 000 € (BTV 2023 : 36 000 €).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240202-2024_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Les charges à caractère général seraient d'environ **213 K€** en 2024, contre 205 K€ en 2023, soit une progression de 3,9 %, avec la répartition prévisionnelle suivante :

- Electricité (24 K€ en 2023)	13 K€
- carburants	13 K€
- impôts et taxes	26 K€
- maintenance	33 K€
- prestations de service Grand Angoulême	70 K€

La principale augmentation est en lien avec la redevance spéciale gros producteur pour les ordures ménagères. Le renchérissement du tarif de la redevance spéciale sous l'impact de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et l'augmentation des coûts d'enfouissement doit pousser le SMAPE à une meilleure gestion des déchets du site et à des actions de sensibilisation des usagers du site aux gestes de tri.

- Les **amortissements** : une inscription de **16 K€** serait à prévoir (BP 2023 : 15 K€)

En matière de recettes, et en dehors des participations des deux collectivités, le SMAPE bénéficie également de recettes pour un peu plus de 43 000 € : loyer de la maison Barbotin, redevance de la buvette et du manège, mise à disposition de locaux au comité départemental de tennis et location de locaux à GrandAngoulême, avec un loyer revalorisé accompagnant les travaux de rénovation des locaux loués.

Quelques refacturations viennent compléter le volet recettes, avec la refacturation de carburants.

II- INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'année 2023 ont été soutenues avec des restes à réaliser importants à intégrer en 2024, pour un peu plus de 193 715 € : 119 135 € sur les aménagements paysagers du plan d'eau, 74 580 € sur les bâtiments, dont 35 434 € à la base de voile, 36 191 K€ dans l'ancien local jardinier et 2 946 € au comité du tennis.

Depuis quelques années, il a été fait état de la nécessité de procéder à un certain nombre de travaux de réhabilitation des bâtiments qui justifient de poursuivre la politique d'investissement menée.

Les amortissements (16 K€), le FCTVA (25 K€) ainsi que les participations (90 K€) des deux collectivités permettent des **acquisitions** et des **travaux nouveaux** pour **130 K€ (hors reprise des résultats)**, montant qui peut être porté à **310 K€ en intégrant le résultat prévisionnel** à ce jour.

Les travaux concerneraient les extérieurs avec la poursuite des aménagements paysagers du site pour 150 K€ et la réfection des cheminements pour 25 K€.

Pour accompagner en cette année olympique la dynamique autour du sport et de la remise en forme, 20 K€ pourraient être consacrés à compléter les appareils de musculation et fitness en extérieur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240202-2024_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Des travaux dans les bâtiments sont d'ores et déjà identifiés pour un minimum de 35 K€ et concerneraient la base de voile (système de production d'eau chaude sanitaire, travaux de zinguerie, de mise en conformité électrique, d'alarme incendie et de porte coupe-feu), le local baignade (remplacement de l'alarme intrusion), l'ancien aquarium (prise véhicule électrique et éclairage LED) ainsi que la maison Bernard (remplacement du TGBT).

Une provision de 25 K€ permettrait par ailleurs d'intégrer dès 2024 d'autres travaux ou de faire face à des urgences.

Enfin, le résultat prévisionnel permettrait l'inscription d'une provision travaux d'environ 50 K€ pour poursuivre la politique d'investissement dans la réhabilitation, l'amélioration ou le développement du patrimoine du SMAPE.

III- PARTICIPATIONS

Le financement de cet ensemble de propositions pourrait être réalisé avec un montant global de participation de 801 807 €, soit un montant identique depuis 2019, à l'exception du complément de 100 000 € voté en 2023.

La répartition entre les deux collectivités serait la suivante :

- 240 543 € pour le Département de la Charente, soit 30 %, dont 27 075 € pour l'investissement et 213 468 € pour le fonctionnement,
- 561 264 € pour GrandAngoulême, soit 70 %, dont 63 175 € pour l'investissement et 498 089 € pour le fonctionnement.

RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS	BP 2023	OB 2024
<u>DEPARTEMENT</u>		
Investissement	57 075,00 €	27 075,00 €
Fonctionnement	213 468,00 €	213 468,00 €
TOTAL A - 30 %	270 543,00 €	240 543,00 €
<u>GRANDANGOULEME</u>		
Investissement	133 175,00 €	63 175,00 €
Fonctionnement	498 089,00 €	498 089,00 €
TOTAL B - 70 %	631 264,00 €	561 264,00 €
TOTAL A + B	901 807,00 €	801 807,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240202-2024_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Le Comité syndical,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de Saint-Yrieix sur Charente, LEDIT JOUR VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240202-2024_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024